



# Déclaration liminaire Comité technique ministériel

8 novembre 2022

Monsieur le Président,  
Chères et chers collègues,

Alors que nous nous affairons au renouvellement des instances de dialogue social, levons un instant le nez du guidon pour nous retourner sur le mandat qui s'achève en demi-teinte.

Nous vivons une réduction historique des capacités d'intervention des représentants du personnel. Le mandat des CAP n'aura concerné les mobilités et promotions que pendant l'année 2019, laissant l'administration ensuite seule aux commandes pour examiner les dossiers des collègues et responsable, sans doute malgré elle, d'une déshumanisation du traitement des demandes et d'une opacité des décisions. Heureusement, nous avons obtenu la mise en place de bilatérales pour défendre nos mandants et faire valoir les points saillants et spécificités de leur dossiers.

Pour le prochain mandat, nos dirigeants ont décidé de faire une économie sur les instances traitant d'hygiène et de sécurité, en les intégrant avec les comités techniques dans les comités sociaux d'administration (CSA). Dans ce domaine, la forte pénibilité du travail en abattoir comme du travail de nuit (SIVEP, MIN) devrait valoir aux collègues concernés de bénéficier de la catégorie dite « active » ouvrant droit à des dispositions spécifiques en matière de retraite. Au moment où une nouvelle réforme se profile, le futur CSA devra s'emparer de ce dossier.

Ces dernières années, la marge de manœuvre du ministère a été contrainte par les décisions financières et organisationnelles qui lui ont été imposées.

Ainsi, si le RIFSEEP a permis, en intégrant certaines de nos propositions, une certaine harmonisation des rémunérations, des inégalités demeurent, et après le départ des agents en place, les rémunérations à fonction égale seront en baisse sensible pour les générations qui arrivent. Cette dégradation est accrue par le fait que le point d'indice ne suit pas, et de loin, l'inflation.

Nous assistons également à la poursuite du démantèlement des missions de l'État, comme l'illustre le transfert du FEADER aux Régions, pour lequel l'examen aujourd'hui de la convention type ne doit pas faire oublier qu'il a été mené à marche forcée, laissant de nombreux agents dans l'incertitude, ceux qui sont transférés d'office sans le souhaiter et sont tributaires de l'offre de postes pour un éventuel retour comme ceux qui restent dans les services en profond remaniement, qui gardent la charge transitoire de l'instruction des dossiers et qui manquent d'informations claires sur l'avenir.

Nous avons dû intervenir à de nombreuses reprises vis-à-vis de la tutelle de l'ONF, acteur majeur pour la gestion des forêts, puits de carbone et source de biodiversité, pour qu'elle assure son rôle quand des décisions énergiques s'imposaient, que ce soit pour remplacer un directeur général défaillant ou pour venir en aide à des agents en grande souffrance, mais sur ce point, beaucoup reste encore à faire.

D'une manière plus générale, la justesse de notre demande répétée d'une politique forestière globale, dotée de moyens suffisants pour conserver notre patrimoine forestier dans un contexte de



dérèglement climatique a malheureusement été démontrée par les dépérissements et incendies que nous avons connus. Nous continuerons à agir pour que les moyens humains dédiés à la forêt soient réévalués à la hauteur des enjeux futurs.

Les établissements publics, opérateurs de l'État que sont FranceAgriMer, l'ASP, l'ODEADOM, l'INAO, l'INFOMA ont été trop souvent ces dernières années soumis à des baisses d'effectifs. Il est grand temps de changer cette trajectoire pour que les missions qui leur sont confiées puissent être correctement accomplies.

La réunion interministérielle du 6 mai dernier a arbitré la création d'une police unique de la sécurité sanitaire de l'alimentation au sein du MASA, la mise en place d'une délégation à un tiers des contrôles de sécurité sanitaire des aliments pour la remise directe et l'affectation de 150 ETP pour la mise en place de ces missions au MASA. Par ailleurs, le Premier ministre a fixé comme objectif, un renforcement des contrôles sanitaires de la chaîne alimentaire de 10%.

L'Alliance du Trèfle rappelle que le dernier rapport inter-inspection sur ce sujet estimait les moyens nécessaires à 245 ETP, hors Certex, avec la mise en place de délégations, pour maintenir une activité d'inspection équivalente à celle de la DGCCRF.

Par ailleurs, nous sommes plus que surpris qu'une prise en charge du financement de ces contrôles délégués par le programme 206 soit envisagée, plutôt qu'un financement par les professionnels comme c'est le cas pour les automobiles ou pour des activités professionnelles en matière d'environnement. Il faudra donc réduire d'autres dépenses alors que des chocs en retour sont possibles. Il est aussi à noter que les textes européens permettent des fréquences réduites des contrôles officiels quand des professionnels font effectuer, sous certaines conditions, des contrôles par tierce partie, à leurs frais. Ne serait-ce pas une piste pertinente à examiner ?

Le risque d'une nouvelle flambée épizootique d'influenza aviaire au cours des prochains mois inquiète au plus haut point l'ensemble des agents publics des services de santé animale, qu'ils soient affectés à la DGAL ou en services déconcentrés. Dans les départements les plus sollicités, une saturation liée à la gestion des crises précédentes est probable, avec comme conséquence l'impossibilité d'un fonctionnement satisfaisant du service public.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de prendre rapidement des mesures fortes, parmi lesquelles :

- la prise en compte des dépassements d'horaires pour toutes les catégories d'agents, dans le cadre d'une souplesse des mesures de gestion au niveau local, l'indemnisation des astreintes.
- l'attribution de moyens exceptionnels dans les services les plus sollicités, dans des conditions compatibles avec les obligations opérationnelles (durée des contrats...),
- le rappel aux préfets de la nécessité d'activer les cellules de crise départementales dans le cadre du plan Orsec, afin d'éviter la saturation des services départementaux,
- l'adaptation de la charge de travail liée à la mise en œuvre du plan d'activité, dans le cadre du Plan de continuité d'activités (PCA), afin de mobiliser au mieux l'ensemble des agents des directions départementales.

Au-delà de ces mesures d'urgence, nous pensons qu'il est absolument nécessaire de renforcer à tous les niveaux la capacité de résilience de notre dispositif de surveillance et de lutte contre les maladies animales les plus contagieuses.

Nous appelons votre attention sur les nombreux points de fragilité :

- une dotation très insuffisante des services de santé animale,
- le risque de baisse de la mobilisation des vétérinaires sanitaires, dont la rémunération pour les activités de service public est devenue très faible, et pour lesquels l'activité d'animation du réseau devant être conduite par les services n'est pas prise en compte dans les indicateurs d'activité,
- le maillage des laboratoires publics d'analyse.



Nous ajoutons un point qui dépasse le seul champ sanitaire : la nécessité d'organiser la transition agroécologique des filières d'élevage, dont la concentration dans certains points du territoire - et l'abandon progressif dans d'autres parties du territoire, entraînant une disparition du maillage vétérinaire rural - accentue le risque de développement d'épizooties qui deviennent rapidement incontrôlables. Force est de constater que la seule mise en œuvre de mesures de biosécurité reste insuffisante pour garantir la maîtrise sanitaire des maladies les plus contagieuses.

Les dernières années ont été marquées par la pandémie de Covid qui a fragilisé les agents et les services des administrations et opérateurs, mais surtout bouleversé le monde de l'Enseignement, agricole, technique comme supérieur. Les enseignants ont su s'adapter pour former au mieux les apprenants mais deux années ont été fortement perturbées. Le dynamisme des équipes de ces établissements a permis, après une période de stagnation, de renouer avec une hausse des inscriptions à la dernière rentrée. Il est regrettable que le ministère soit, ou peut-être semble, dans le suivisme du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour les réformes de l'enseignement professionnel ou des rémunérations des enseignants alors qu'il pourrait mettre en avant ses spécificités et résultats.

Le dialogue social a montré sa nécessité dans la gestion de cette crise Covid et permis de garder un cap malgré les perturbations, les collègues ont montré leur capacité à s'adapter.

Effet collatéral positif, l'administration s'est enfin approprié, par la force des choses, le télétravail. Il reste à ajuster cette nouvelle pratique en la rendant plus souple, mais aussi plus équitable et respectueuse de la vie personnelle en veillant au maintien de vraies relations humaines et à la qualité du service rendu.

Notre communauté de travail tend vers plus d'égalité, vers une meilleure valorisation de la diversité et l'inclusion des collègues les plus fragiles, mais des progrès restent à faire et la vigilance doit rester de mise.

Alors que nous démarrons ce dernier comité technique ministériel, se préparent des élections professionnelles à l'image de ce que vivent au quotidien les agents de notre ministère et des opérateurs : le vote électronique, mis en place dans un but de simplification et d'économie de moyens, s'avère aussi complexe et chronophage que les outils informatiques qu'ils doivent utiliser au quotidien, pour une efficacité limitée.

Le test de juin, l'élaboration des listes de candidatures et l'affichage des listes électorales ont révélé de nombreuses erreurs, qui auront des conséquences sur la bonne réception des identifiants de connexion et aussi le nombre de votants.

Nous vous avons fait part en début d'année de nos grandes craintes sur le passage au vote électronique, nous sommes certains que le maintien du système antérieur aurait été de loin préférable.

Le bilan sera fait le 8 décembre, mais il est fort probable que ces difficultés et la complexité du vote (surtout pour les agents devant voter à des scrutins organisés par des ministères différents) rebutent beaucoup d'électeurs ou les empêchent de voter, malgré tous les efforts de l'administration et des organisations syndicales pour appeler au vote.

Pour les prochaines années, l'Alliance du Trèfle espère que l'administration aura à cœur de rassurer ses agents en redonnant du sens à leurs métiers, tout en leur accordant la confiance et surtout la reconnaissance qu'ils méritent. Une réelle anticipation des crises climatiques et sanitaires est devenue une nécessité pour que les équipes puissent travailler en toute sérénité.